



COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 38

28 août 2012

**1ère réunion du Bureau
Paris, 20-21 septembre 2012**

**Bureaux du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

Les Journées européennes du patrimoine (JEP)

DOCUMENT POUR INFORMATION

Le Bureau :

- **est invité** à prendre note de la préparation du 5^e Forum des Journées européennes du patrimoine qui se tiendra à Nicosie (Chypre) du 14 au 16 octobre 2012.

CONTEXTE

Le Conseil de l'Europe a lancé les Journées européennes du patrimoine (JEP) en 1985 et, en 1999, l'Union européenne s'est jointe à cette initiative qui s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Organisées en septembre de chaque année, les manifestations des JEP – souvent qualifiées de Journées ouvertes du patrimoine – se déroulent dans 50 Etats parties à la Convention culturelle¹. Pendant ces journées, de nombreux monuments et sites ouvrent leurs portes alors que nombre d'entre eux sont d'ordinaire fermés au public, ce qui permet aux citoyens européens de jouir de leur patrimoine culturel commun et d'en apprendre davantage à son sujet et les encourage à participer activement à la sauvegarde et à la valorisation de ce patrimoine pour les générations actuelles et futures.

Les manifestations culturelles mettent en lumière, au niveau local, les savoir-faire et les traditions ainsi que l'architecture et les œuvres d'art mais ont aussi un objectif plus vaste, celui de rapprocher les citoyens afin de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle malgré les différences de cultures et de langues. L'étroite coopération du secrétariat européen avec le groupe de coordinateurs nationaux garantit le succès des JEP. Chaque année, des événements nationaux et régionaux sont organisés autour d'un thème particulier qui varie dans chaque pays d'une année à l'autre. Ils couvrent des sujets tels que : des formes spécifiques de patrimoine (fermes, instruments musicaux, traditions culinaires, architecture paysagère, par exemple) ; des périodes spécifiques de l'histoire (le patrimoine médiéval, le patrimoine baroque, par exemple) ; le rapport entre la société et le patrimoine (patrimoine et citoyenneté, patrimoine et jeunesse, par exemple). Les différents pays peuvent aussi proposer conjointement des thèmes transnationaux illustrés par des activités transfrontalières.

Les Journées européennes du patrimoine ont pour but :

- de sensibiliser davantage les citoyens européens à la richesse et à la diversité culturelle de l'Europe ;
- de créer un climat propice à l'appréciation de la riche mosaïque des cultures européennes ;
- de combattre le racisme et la xénophobie et de favoriser une plus grande tolérance en Europe en transcendant les frontières nationales ;
- d'informer le grand public et les autorités politiques sur la nécessité de protéger le patrimoine culturel contre de nouvelles menaces ;
- d'inviter l'Europe à relever les défis sociaux, politiques et économiques qui l'attendent.

Afin d'harmoniser l'ensemble des initiatives nationales et régionales et de les unifier sous la bannière européenne, plusieurs principes ont été définis en 1991 :

- les JEP devraient avoir lieu en septembre, le temps d'un week-end ;
- les JEP permettent au grand public de visiter, dans toute l'Europe, des monuments et des sites qui sont habituellement fermés au public ;
- des édifices ouverts toute l'année peuvent, cependant, faire partie du programme, à condition de proposer des activités spéciales comme des visites guidées, des expositions, des concerts et des conférences ;
- les visites devraient être gratuites ou proposées à des tarifs réduits ;
- le programme devrait prévoir l'organisation d'activités spécifiques associant le grand public et, en particulier, des jeunes et des scolaires ; tous les pays participants sont priés d'utiliser l'appellation officielle « Journées européennes du patrimoine ». Les pays qui ont mis sur pied cette opération avant 1991 sous une autre appellation sont invités à indiquer clairement la

¹ Convention culturelle européenne, STCE n° 018, Paris (19/12/1954),
<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=018&CL=ENG>.

mention « Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine » ;

- les logos des JEP, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne devraient figurer sur tous les documents promotionnels ; le drapeau des JEP devrait flotter sur tous les bâtiments ouverts au public pendant la manifestation.

Depuis 1999, les JEP ont un slogan permanent : « L'Europe, un patrimoine commun ». Ce fut également le thème d'une campagne du Conseil de l'Europe (1999-2000), dont le lancement avait été décidé lors du deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1997). La campagne visait à valoriser le patrimoine culturel et naturel de l'Europe tout en respectant sa diversité culturelle.

ETAT D'AVANCEMENT

La « dimension européenne » des JEP

Les JEP sont organisées sur une base nationale, traduisant le fait que la responsabilité et la gestion du patrimoine restent très largement nationales et soumises au principe de subsidiarité. Les coordinateurs nationaux (CN), nommés dans chaque Etat participant, assument la responsabilité de la conception, de la gestion, de la promotion et du lancement des manifestations nationales.

La dimension nationale est un pilier fondamental et doit être encouragée². Toutefois, la valeur culturelle, économique et sociale des JEP pour les individus comme pour l'Europe dans son ensemble réside dans la promotion et le développement de la « dimension européenne » du programme. Les CN reconnaissent que la présence d'un public européen de plus en plus nombreux aux événements nationaux fait mieux connaître ces initiatives et accroît le désir des gens d'organiser de telles manifestations et d'y participer³. Ce qui est peut-être tout aussi important, c'est que la dimension européenne du programme a la capacité de développer le tourisme, de promouvoir l'Europe identifiée comme une destination et, de manière générale, de faciliter l'échange économique/culturel entre des communautés transnationales. Dans une certaine mesure, cette dimension européenne peut aussi amener les citoyens à se sentir davantage européens grâce à la célébration d'un patrimoine culturel commun.

En 2011, des efforts concertés ont été déployés pour trouver les moyens de favoriser la dimension européenne du programme. En décembre 2011, les deux secrétariats ont accueilli une réunion à Strasbourg destinée aux coordinateurs nationaux sur le thème de la « dimension européenne ». Cette réunion avait pour but de recenser les problèmes que ce type de coopération transfrontalière pose aux CN et de trouver des solutions⁴.

A cette réunion, d'importantes décisions ont été prises et approuvées à l'unanimité. La première d'entre elles était que le programme des JEP devait promouvoir activement la « dimension européenne » en contribuant à l'organisation de manifestations transfrontalières conjointes. Le Secrétariat facilitera la collaboration entre différents CN pour la mise en œuvre de plusieurs propositions formulées par les délégations nationales à la réunion de décembre. Il ne s'agira pas de miniprojets s'inscrivant dans le cadre du programme des JEP mais plutôt de programmes de coopération indépendants qui bénéficieront d'une assistance stratégique et de conseils pour trouver un financement indépendant. Les associations locales et des partenaires privés pourront aussi contribuer à l'organisation de ces manifestations transfrontalières.

² Pour une [liste des événements nationaux](#), consultez le site web du Conseil de l'Europe sur les JEP.

³ Pour des informations sur les précédentes collaborations à des événements, voir le document CDCPP(2012)11.

⁴ Voir le [rapport DGIV/PAT/JEP\(2011\)14](#) concernant la réunion de décembre.

Toutes les informations concernant le développement de ce programme sont disponibles sur le [site web des JEP](#).

Le Forum des JEP

Le Forum européen annuel du patrimoine, auquel tous les Etats participants sont conviés et bienvenus, fait, pour la 5^e année, partie du programme des JEP. Ce forum offre une occasion d'échanger des idées et des expériences dans le cadre du programme des JEP. Bien que les JEP constituent le contexte du forum annuel, les exposés et débats abordent toujours des questions beaucoup plus larges autour de trois buts principaux :

- dresser un état des lieux de l'évolution des pratiques, des méthodes et des techniques concernant l'interprétation, la communication et la diffusion du patrimoine culturel. Les forums contribuent à actualiser en permanence le débat sur les changements de société en invitant à porter un regard nouveau sur le patrimoine ;
- rassembler un large éventail de catégories professionnelles pouvant varier en fonction de la thématique choisie chaque année : professionnels du patrimoine, médiateurs culturels, responsables des administrations publiques et des collectivités locales, professionnels des industries culturelles et du tourisme, enseignants et formateurs en milieux scolaire et extra-scolaire ainsi que dans les secteurs de la formation professionnelle initiale et continues, chercheurs, membres d'associations bénévoles et représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;
- contribuer à une dynamique de mise en réseau des expériences et des savoir-faire.

PROCHAINES ETAPES

Le 5^e Forum international des JEP 2012

Le 5^e Forum européen du patrimoine aura lieu à Nicosie, pendant la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne⁵.

Pendant cette manifestation, du 14 au 16 octobre, il y aura trois activités très importantes en rapport avec les Journées du patrimoine : le lancement du 5^e Forum des JEP à Chypre ; le 5^e Forum des JEP lui-même ; la réunion annuelle des coordinateurs nationaux.

Chypre qui accueillera le forum a proposé comme thème général « Communicating Heritage » (la communication du patrimoine) qui s'inscrit dans le droit fil du débat sur le patrimoine culturel au sein de l'Europe. Il sera étudié par le biais des sous-thèmes suivants : **Constituer un public ; Favoriser la participation démocratique ; Autonomiser la prise de décisions.**

Le Programme des événements se trouve sur le site internet du Conseil de l'Europe des JEP : [site internet des JEP](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/ehd/default_FR.asp?) (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/ehd/default_FR.asp?)

* * *

⁵ Les rapports de tous les précédents forums sont consultables dans les documents [DGIV/PAT/JEP\(2011\)11](#) et [DGIV/PAT/JEP\(2010\)12](#) (2011 et 2010) sur le site web des JEP.